



Programme des Nations Unies pour le Développement



GARDER LE CAP: FAIRE FACE AUX RISQUES DE CORRUPTION DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les opinions avancées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies, y compris le PNUD, ou ses états membres.

Ce rapport a été commissionné par les groupes Gouvernance Démocratique et Environnement et Énergie du PNUD et a été écrit par Amelia Thorpe and Lisa Ogle¹.

Il a bénéficié des contributions de Tim Clairs (PNUD), Estelle Fach (PNUD), Mihoko Kumamoto (PNUD), Pradeep Kurukulasuriya (PNUD), Angus Mackay (PNUD), Phil Matsheza (PNUD), Robert Onus (PNUD), Stefanie Scheliha (GTZ), Davyth Stewart (Global Witness), Asako Takimoto (PNUD), James Tee (PNUD), Jakob Werksman (World Resources Institute) et Aled Williams (U4).

Le PNUD est le réseau global de l'ONU pour le développement, travaillant pour le changement et connectant les pays au savoir, aux expériences et aux ressources pour aider les peuples à bâtir une vie meilleure. Le PNUD est sur le terrain dans 135 pays en développement, et travaille avec eux pour trouver leurs propres solutions aux défis de développement globaux et nationaux.

Éditeurs: Estelle Fach and Anga Timilsina
Design et mise en page: First Kiss Creative
Traduction : Mélanie Marx

Crédits Photos:
Couverture: image du haut – Curt Carnemark, 1993 / Banque Mondiale

¹ Amelia Thorpe est Directrice des Programmes Internationaux au sein du Environmental Defender's Office (EDO) et peut être contactée à amelia.thorpe@edo.org.au. Lisa Ogle est consultante en droit de l'environnement et peut être contactée à lisa@lisaogle.net.



Le changement climatique pose un défi réel au développement durable; les projections scientifiques estiment que des milliards de personnes auront à faire face à des manques en eau et nourriture, à une exposition accrue aux maladies, à la perte de leurs foyers, biens et modes de subsistance, et aux migrations forcées. La communauté internationale reconnaît l'urgence de la situation et s'est engagée à des financements importants pour l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans les pays en développement, de telle sorte qu'une vaste gamme de mécanismes et d'institutions pour le financement de la lutte contre le changement climatique (« financement climatique ») se met rapidement en place. Pour garder le cap et garantir les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement — ou pour même maintenir les résultats actuels —, il est impératif que ces fonds soient dépensés de manière efficace et qu'ils ne soient pas réduits ou perdus du fait de la corruption.

L'efficacité du financement climatique ne sera maximisée que si elle comprend des mesures pour réduire les risques de corruption; en effet, de larges flux de ressources couplés à un impératif de dépenser créent des conditions qui sont propices à la corruption. Ce rapport identifie donc les risques de corruption liés à deux éléments clefs de la réponse au changement climatique de toute importance pour les pays en développement: l'adaptation et la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (la REDD+).

L'adaptation est particulièrement importante pour les pays en développement au regard de leur vulnérabilité, leur capacité limitée à s'adapter et leur moindre responsabilité historique quant aux causes du changement climatique. Ce rapport identifie les risques majeurs de corruption pour l'adaptation au niveau national :

- La capture de l'État et l'abus de discrétion lors du processus de planification de l'adaptation, ayant pour résultat la priorisation de projets et programmes qui favorisent les intérêts particuliers au détriment des zones de plus haute vulnérabilité ;
- Les pots de vin, le clientélisme et le copinage lors de la conception et des acquisitions, conduisant à des projets et programmes d'adaptation de qualité médiocre, incomplets et potentiellement mal adaptés ;
- La petite corruption lors de la livraison des projets et programmes, augmentant le coût des activités d'adaptation et réduisant leur efficacité.

La REDD+, qui sera financée par les pays développés parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (et potentiellement par les marchés) représente une source potentielle de revenus pour de nombreux pays en développement, mais comporte également d'importants risques de corruption. Ceux-ci sont identifiés dans ce rapport comme étant :

- Une corruption affectant la phase de préparation à la REDD+, qui peut être affectée par la capture de l'État, au travers d'une grande corruption et d'une corruption politique ; celle-ci consisterait à voir des groupes ou des individus puissants, tels que les politiques, les compagnies d'abattage et d'agro-business et peut-être l'armée chercher à influencer la conception d'un cadre national REDD+ de

telle sorte que celui-ci mette en avant leurs intérêts privés ou consolide leur pouvoir politique. Ceci peut être une manière de « légaliser » la corruption.

- Une corruption affectant la phase de mise en œuvre de la REDD+. Cette phase peut être tout autant affectée par la grande corruption et la corruption politique, mais s'y greffe un risque de petite corruption, où officiels de petit ou moyen échelon responsables de la mise en œuvre de la REDD+ se verraient offrir des pots de vins pour passer outre des infractions régulières des lois liées à la REDD+ (par exemple sur l'abattage illégal), ou pour créer des titres fonciers ou de carbone frauduleux.
- Une corruption affectant la distribution des revenus et des bénéfices de la REDD+, prenant la forme de détournements de revenus et de mal-appropriation des revenus par des groupes puissants, tels que les compagnies d'abattage, l'armée et les développeurs de projets.

Bien que les risques de corruption dans le financement du changement climatique soient considérables, de nombreuses actions peuvent être menées pour les atténuer, ceci en adoptant des stratégies pour promouvoir la transparence, consolider les financements, engager les parties prenantes, assurer la participation des communautés locales, et garantir le monitoring, rapportage et vérification.

Ce rapport souligne un nombre de recommandations clefs pour réduire les risques de corruption dans l'adaptation et la REDD+, y compris:

- La nécessité d'éviter la fragmentation des financements, celle-ci pouvant créer des opportunités de corruption et envoyer des signaux mixtes aux pays en développement sur l'importance de prendre des mesures contre la corruption ;
- La nécessité d'encourager les pays en développement à ratifier et implémenter les instruments globaux et régionaux de lutte contre la corruption, tels que la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (l'UNCAC), et utiliser l'UNCAC comme un cadre anti-corruption dans l'adaptation et la REDD+ ;
- L'importance de mener des évaluations des risques de corruption afin de déterminer de manière claire le cadre général de gouvernance dans le pays en question, et d'adapter les mesures anti-corruption aux circonstances nationales ;
- Les avantages liés aux mécanismes multi-parties prenantes pour améliorer la transparence et le rendu de compte dans l'élaboration, l'implémentation et le suivi des politiques et mesures d'adaptation et de REDD+ ;
- L'importance d'améliorer la capacité des pays en développement à administrer les fonds attendus pour l'adaptation et la REDD+, et de renforcer leurs systèmes de gestion des fonds publics et d'acquisition ;
- Le besoin de renforcer la capacité de la société civile à participer et jouer un rôle de « chien de garde », et la nécessité de mettre en place des mécanismes indépendants de recours et de plaintes pour améliorer la transparence et le rendu de comptes ;
- La nécessité de soutenir les organes d'anti-corruption afin qu'ils développent leurs capacités à la sensibilisation, à mettre en place des mécanismes préventifs tels que des systèmes d'audits, et à enquêter et poursuivre les cas de corruption dans l'adaptation et la REDD+ ;
- La nécessité de renforcer la transparence et le rendu de comptes des institutions et systèmes de gouvernance locale.